



Mairie de Saules

Compte rendu du conseil municipal du 28 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 28 septembre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis DAUDEY, Maire de la commune de Saules, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie et un second au registre des délibérations.

Présents : Louis DAUDEY, Emmanuel DELIOT, Martial KOVALIK, Pascal MANGANONI, Jean-Pierre JACQUIN, Liliane CHARITE,

Absent excusé : Mickaël ULAS a donné procuration à Louis DAUDEY, Dominique MUTTONI a donné procuration à Emmanuel DELIOT

Secrétaire de séance : Liliane CHARITE

Intervention de M. Loïc GUILLAME, agent patrimonial de l'ONF, en charge de la forêt communale de Saules.

M. GUILLAME rappelle qu'il a trouvé du retard dans l'exécution du plan d'aménagement, que l'exploitation des coupes, l'entretien de celles-ci et les différentes dispositions à prendre pour assurer l'avenir de notre forêt, sont prioritaires par rapport à l'affouage.

- Pour 2018 – 2019, il propose de reporter l'exploitation des résineux (sapins pectinés) de la parcelle 35 prévue à partir de cet automne, en raison d'un encombrement du marché de ces bois suite à la sécheresse et maladies (scolytes), ce qui inévitablement conduira à une baisse des cours.
- Il préconise en outre d'exploiter par mécanisation les parcelles 34 – 35 pour y aménager des cloisonnements et en sortir le bois énergie ainsi que les grumes.
- Il propose enfin d'exploiter la parcelle 5 à Courchant afin de poursuivre la régénération de cette parcelle. De même pour la 6 par la suite.
- Aussi l'abattage des charmilles de la parcelle 36 qu'il était prévu de donner aux affouagistes dès l'automne est également repoussé en raison d'un afflux trop important de bois de chauffage.
- M. GUILLAME évoque le devenir des parcelles de la Brème 38 – 39 – 40 qu'il proposera de placer en "ilot de sénescence" en raison notamment de leur difficulté d'exploitation. Il prendra attache à ce sujet avec M. Emmanuel CRETIN de Natura 2000 pour monter le dossier, qui, s'il est accepté générera des subventions.

Le Maire rappelle qu'il conviendra de détourner les mélèzes aux Vignottes, de voir où en est la parcelle 39 de merisiers plantés à la Ravière.

Il faudra se pencher sur l'exploitation future des parcelles du fond des Rappes (25 – 26) ainsi que des jeunes bois martelés et non exploités à Courchant et aux Rappes.

Le compte-rendu du conseil du 29 juin est approuvé.

1/ RAPPORT DE LA CLECT

Le Maire met au vote le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la Communauté de communes) dont la délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre.

Le vote donne 6 votes pour et 2 abstentions (JACQUIN – KOVALIK)

2/ CONTRAT GROUPE PREVOYANCE

Le Maire met au vote le contrat de groupe "risques prévoyance et santé pour les agents communaux (B. VOUILLOT et S. LABORIE). Vote favorable à l'unanimité.

3/ URBANISME

- Demande d'un permis de construire pour boxes à chevaux sur la parcelle constructible du chalet du Bas des Combes par Mme Rachel RENAULT.
- Permis de construire délivré à M. Pascal TISSERAND à la Croix entre D. 492 – Grande Rue et Chemin d'exploitation des Paules pour une maison. L'intéressé demande un CU d'interrogation pour une maison double à usage locatif sur la pointe de la parcelle.

M. KOVALIK fait remarquer que sur la partie constructible de la ZB 27, il n'y a possibilité de construire qu'une maison.

7/ DIVERS

- Louise LAURENT fait remarquer que le 3 Grande Rue qui est son numéro à elle et qui est aussi attribué à M. TISSERAND – Le numéro 5 Grande Rue sera attribué à ce dernier.
- Au 2 Rue de l'Eglise (NAPPEY), le maire a pris contact avec le propriétaire de la bâtisse, M. NAPPEY Michel à qui il demandera de déposer une déclaration préalable quand viendra le moment des raccordements de la maison.
- Demande de régularisation à M. Julien BALANDRET qui a construit un abri de jardin sans autorisation sur sa parcelle dans l'impasse perpendiculaire à la route de Durnes (ancien garage CHARITE). A ce sujet, le conseil délibère et dénomme cette impasse "Impasse de la Bieroye". La propriété de M. BALANDRET porte le N°2.
- Devis projet fouille traversée route de Durnes pour alimenter le radar en électricité. Devis de 2 270 € HT reçu ce jour, en attente d'un autre devis.
- Demande de J.P. JACQUIN concernant la cessation de l'alimentation électrique sur le réseau public des spots implantés sur les anciens transports CHARITE. Par ailleurs, il demande l'implantation d'un éclairage sur le bâtiment mairie pour sécuriser la sortie de la salle.
- Recensement de la population : Bernard HUGUENOTTE se propose de l'assurer (Février 2019)
- Eaux de ruissellement provenant de sous les Rappes et provoquant des dommages aux particuliers M. BOUCHARD, MARRON, MUTTONI, BOLE-BILLOT. Le Maire communique l'article 640 du code civil qui "pose le principe suivant, lequel les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement". Connaissance en est donnée aux intéressés.
- M. KOVALIK demande une entrevue avec le président de l'ACCA suite à divers dysfonctionnements. Le Maire organisera une rencontre.

Séance levée à 22H00

Prochaine séance le vendredi 14 décembre 2018